



Mon père décédé la maison seul héritage ma belle mère a t elle le

Par **doudoune1**, le **01/07/2014 à 10:11**

bonjour ma belle mère (femme de mon père décédé il y a 10 ans) peut elle contracter un crédit hypothécaire sur la maison dont je suis l'héritière sans qu'apparaisse ma signature et si oui ma part est elle protégée?

Par **aguesseau**, le **01/07/2014 à 13:30**

bjr, le principe est que pour hypothéquer un bien, il faut en être propriétaire. je suppose que votre belle-mère a soit l'usufruit du bien soit pleine propriétaire en indivision de ce bien dont vous avez déjà hérité au moins partiellement. vous pouvez consulter ce lien: <http://indivision.comprendrechoisir.com/astuce/voir/190384/constituer-une-hypothèque-sur-un-bien-indivis> mais je vous conseille de prendre contact avec un notaire qui saura vous conseiller en fonction des dispositions prises par votre père. en cas de problème, je pense que le créancier de votre belle mère pourra provoquer le partage du bien pour récupérer la part de votre belle mère.

Par **doudoune1**, le **02/07/2014 à 10:16**

BONJOUR ET MERCI le SOUCI EST le suivant / LES RELATIONS sont inexistantes entre ma belle mère et moi depuis que j'ai fait rechercher mon père à l'âge de 18 ans..... DONC la communication est négative je n'ai pas accès à la maison qui est fermée depuis sa mise en

maison de retraite il y a 3 ans alors que son frère en a les clés ce seul bien que mon père a sauvé d'une mise en viager proposée par ma belle mère il y a 15 ans est donc en péril et c'est assez frustrant je vous remercie de votre message !!!cordialement